

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

M BENEZECH DAVID
1 AV PAUL VIDAL DE LA BLACHE
34120 PEZENAS

Vos références

Numéro fiscal (C) : 00 21 305 862 228
Référence de l'avis : 19 34 4231600 93
Numéro de contrat de prélèvement : M3 34 0226277 52
RUM* : FR46ZZZ005002M334022627752
Numéro de propriétaire : 126 B00588 J

Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 0151 MBG4R3
M BENEZECH DAVID JEAN DENIS

PROP/INDIVIS 02101 MBG4R4
MME COLOMINA BEATRICE L

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 200,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 888,00 €

Acomptes mensuels versés 688,00 €

34046

Compte à débiter :
FR76 1350 6100 0063 0515 1600 088
M MME DAVID BENEZECH
CRCA LATTES

Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	86,00 €
15 OCTOBRE 2019	86,00 €
15 NOVEMBRE 2019	28,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	88,00 €	15 JUIN 2020	88,00 €
17 FEVRIER 2020	88,00 €	15 JUILLET 2020	88,00 €
16 MARS 2020	88,00 €	17 AOÛT 2020	88,00 €
15 AVRIL 2020	88,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	88,00 €
15 MAI 2020	88,00 €	15 OCTOBRE 2020	88,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEDARIEUX
 1 AVENUE ABBE TARROUX - 34600 BEDARIEUX
 Tél : 04 67 23 31 20

• Sur le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BEDARIEUX - S.A.I.D. BEDARIEUX
 1 AVENUE ABBE TARROUX - 34600 BEDARIEUX
 Tél : 04 67 23 31 20

**(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 34 HERAULT

Commune : 126 LAMALOU-LES-BAINS

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	27,16 %	%	0,50 %	21,45 %	0,205 %	12,02 %	%	
	Taux 2019	27,16 %	%	0,50 %	21,45 %	0,196 %	12,02 %	0,821 %	
	Adresse	5 AV DE BARDEJEAN							
	Base ①	1375		1375	1375	1375	1375	1375	
	Cotisation	373		7	295	3	165	11	854
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	366		7	289	3	162	-		
Cotisations 2019	373		7	295	3	165	11	854	
Variation	+1,91 %	%	0 %	+2,08 %	0 %	+1,85 %	- %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale	34		
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :	888		